

**Délégués titulaires présents :** Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

**Communauté de Communes de la Forêt :** MM. TESTA, HARDOUIN

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :** M. CHANTEAU

**Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :** Mme BELOEIL, M. MURAT, Mme DDEFROMERIE, MM. DESBOIS, PILLETTE, COURTOIS, GAINVILLE, RICHEL, GAIRAT, RIVIERE, BREDONTIOT, COULON, CRISSA, DUAULT

**Communauté de Communes du Pithiverais :** MM. BERTHIER, Marc GROSSIER, BROSSE, Mme SERGENT, M. PALLU

**Délégués suppléants présents :**

**Communauté de Communes de la Forêt :** M. DETROIT, Mme HERVOUET

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :** MM. MONCEAU, LOISEAU

**Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :** M. LALUQUE, SUTTIN

**Communauté de Communes du Pithiverais :** Mmes ROBILLARD, PAILLOUX, M. LAIZEAU.

**Délégués titulaires absents excusés :**

**Communauté de Communes de la Forêt :** M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. DAUVILLIER, FONTVERNE

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :** MM. GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, BRISSON

**Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :** : MM. GUERTON, GEORGES, BERTHELOT, BOUTEILLE, Mme RAUTURIER, M. DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, M VOLKRINGER.

**Communauté de Communes du Pithiverais :** Mme BARRAULT, MM. BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, LANGUILLE, DOUILLET, HUTTEAU

**Délégués suppléants absents excusés :**

**Communauté de Communes de la Forêt :** MM. BENARDEAU, DENIS, Mme BAUDU, M. ROBERT.

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :** MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, DA SILVA

**Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :** MM BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY

**Communauté de Communes du Pithiverais :** MM. PERRIER, ROCHER BOBET, Mmes GASTELIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mmes ARTAUD, MERCIER, MM. GROSSIER VINCENT, YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOUILAH, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND.

**Pouvoirs :**

Monsieur Martial BOURGEOIS a donné pouvoir à Monsieur MONCEAU.

Monsieur BARRIER a donné pouvoir Monsieur SUTTIN.

Monsieur MANGEANT a donné pouvoir Monsieur COULON

**Assistaient également à la réunion :**

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission ZH et PI

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission rivières

Lucas CLIUSEAU : Technicien adjoint

Mila VUJICIC : Alternante PI

Blandine HULOT : stagiaire en Master 2

## Séance du 10 Mars 2026

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DRESSÉ PAR Mme TREMINTIN BERTRAND, RECEVEUR du 01.01.2025 au 31.12.2025

Le 10 Mars 2026 à Pithiviers le Vieil, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Anne-Jacques de BOUVILLE.  
Nombre de membres en exercice : 54

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, le compte financier unique dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à tous les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats concordants du Compte Financier Unique 2025 dressé par le Receveur et du Compte de Gestion 2025 du Président,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Anne-Jacques de BOUVILLE